

LA BOUTIQUE EPHEMERE

Demande de Réservation

La Boutique Ephémère est un espace de vente et d'exposition sur un axe commerçant de la ville de Saint Maur des Fossés, dont la vocation est d'être louée pour de courtes durées, à savoir une semaine minimum et trois mois maximum.

Proposer un produit saisonnier, tester le succès de ses créations sur une courte période, présenter une nouvelle collection, créer un contact direct avec ses clients, exposer ses œuvres...autant de besoins qui peuvent être remplis par **la Boutique Ephémère**.

DESCRIPTIF DE LA BOUTIQUE :

La Boutique Ephémère est située au 92 bis avenue du Bac/1Villa Médicis. Elle se compose d'un espace commercial principal de 43 m², d'un arrière-boutique, d'une vitrine, d'une cuisine, d'un atelier, d'un garage de 15 m² attenant à la boutique, et de l'accès aux water-closets communs dans la cour.

La location de **la Boutique Ephémère** comprend la fourniture en eau et en électricité.

CONDITIONS DE LOCATION :

La Boutique Ephémère peut être louée à la semaine ou au mois (3 mois maximum par an)
Les locations se déroulent du lundi au lundi.

Le locataire ne peut sous-louer ou prêter les lieux loués, même temporairement, en totalité ou en partie sous quelque forme que ce soit, gratuitement ou au contraire contre rémunération.

La boutique peut toutefois être partagée entre différents exposants (trois au maximum) dès lors que chaque exposant, ainsi que la description précise de ses produits vendus, figurent de manière détaillée dans la demande de réservation.

TARIFS DE LOCATION :

Les tarifs sont les suivants :

- 400 euros la semaine et 1500 euros le mois.
- Entre la semaine 30 et la semaine 35 : 300 euros la semaine et 1100 euros le mois.

Pour toute location, il faudra également verser les garanties financières suivantes :

- Acompte de 150 euros par semaine à verser à la réservation et non remboursable en cas de désistement
- Dépôt de garantie de 600 euros (chèque non encaissé sauf si état des lieux de sortie est défavorable)

LES ENGAGEMENTS DU LOCATAIRE

Horaires d'ouverture :

Le locataire s'engage à respecter les horaires minimums d'ouverture suivants :

Du mardi au samedi de 10h à 13h et de 15h à 19h30 et le dimanche de 10h à 13h. Le locataire peut élargir ces horaires d'ouverture s'il le souhaite mais doit impérativement être présent ou légalement représenté aux horaires d'ouverture de la boutique.

Lors de manifestations commerciales organisées par la Municipalité ou par les Associations de commerçants, le locataire s'engage à maintenir la boutique ouverte aux mêmes horaires que ces manifestations.

Activité exercée au sein de la boutique :

Le locataire est uniquement autorisé à vendre les produits qu'il a décrits et présentés en détail dans sa demande de réservation.

Conformément au règlement de copropriété de l'immeuble, toute activité de restauration nécessitant de la cuisson sont formellement interdites dans ce local.

Respect du voisinage et de l'ordre public :

Le locataire s'engage à ne pas nuire à la tranquillité du voisinage, à ne pas occuper, même temporairement les trottoirs et à ne pas porter atteinte à l'ordre public. Sa responsabilité étant directement engagée en cas de plaintes ou de réclamations.

Entretien et état de la boutique :

Le locataire s'engage à ne pas percer de trous dans les murs. Des cimaises sont mises à la disposition du locataire pour l'exposition au mur.

Le locataire s'engage à faire le ménage de la boutique à son départ et à la restituer dans le même état que lors de son arrivé.

Fait à :

Le :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord)

Demande de réservation à nous retourner dûment remplie accompagnée de :

(tout dossier incomplet ne sera pas traité)

- 5 photographies des produits ou créations qui seront vendues
- extrait Kbis datant de moins de 3 mois, et/ou
- extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers, et/ou
- extrait d'immatriculation à la Maison des Artistes
- attestation d'assurance Responsabilités Civiles Professionnelle en cours de validité
- copie recto verso carte identité ou passeport de la personne responsable
- tout document mettant en valeur l'entreprise et/ou ses produits

La ville se réserve la possibilité d'accepter ou refuser les demandes de réservation qu'elle reçoit sans recours d'autre sorte. Les demandes seront traitées en fonction de différents critères comme la qualité des produits proposés, la diversité des activités dans **la Boutique Ephémère** et dans le centre ville, le sérieux des demandes déposées, etc.....

FICHE SIGNALÉTIQUE DU LOCATAIRE

Nom de l'entreprise :

Nom du contact/ du gérant/ de l'exposant :

Fonction :

Adresse de l'entreprise :

Code Postal : Ville :

Tél : Mobile :

Email : Site internet :

N° de Siret :

N° de répertoire des Métiers :

N° de Maison des Artistes :

(l'un des trois numéros d'identification doit obligatoirement être renseigné)

Description de l'entreprise, de la marque, de l'artiste :

.....

Description détaillée des produits/ créations vendues :

.....

Gamme de prix des produits :

.....

Pourquoi souhaitez-vous louer La Boutique Ephémère ?

.....

Durée de location souhaitéesemaine(s) x€ =€

(maximum 3 mois par an)mois x€ =€

Période de location souhaitée : du au

Merci de remplir autant de fiches descriptives que de locataires souhaitant partager la boutique à une même période.